

■ Simulation politique

Évaluation liée à la simulation provinciale complète

GESTION DU PARTI

Consignes

Le chef de parti est le principal responsable du bon fonctionnement du parti. À ce titre, son rôle se divise essentiellement en trois branches. Premièrement, il doit gérer les discussions du parti, essentiellement en caucus, de façon à favoriser la tenue de débats de qualité et respectueux envers tous ses membres. Deuxièmement, il est le gardien de l'idéologie du parti et s'assure que tous ses députés la respectent, en la clarifiant au besoin. Finalement, le chef joue un rôle de mentor en aidant les autres députés dans leurs travaux, lorsque cela est nécessaire.

L'enseignant observe tout au long de la simulation les chefs de parti sur la base de ces critères. À la fin, les membres de l'équipe du journal sont également appelés à noter le rédacteur en chef à la lumière des mêmes critères; il obtient alors, pour cet élément de la grille de correction, la moyenne des notes qu'on lui a attribuées.

Grille de correction

1) L'étudiant gère le caucus de façon à favoriser les débats :	/30
2) L'étudiant manifeste de l'ouverture face aux commentaires des autres :	/20
3) L'étudiant expose les consensus ressortissant des discussions :	/15
4) L'étudiant s'assure que l'idéologie du parti est respectée :	/10
5) Évaluation par les pairs :	/25
Total :	/100



■ Simulation politique

Évaluation liée à la simulation provinciale complète

PARTICIPATION AU COMITÉ PARLEMENTAIRE

Consignes

Afin d'étudier les trois projets de loi, trois comités parlementaires sont créés, composés de membres des différents partis politiques répartis de façon proportionnelle à leur poids à l'Assemblée nationale.

Afin de contribuer plus solidement à l'étude détaillée du projet de loi, chaque membre du comité devra effectuer une recherche documentaire sur les enjeux liés au projet de loi.

Chaque membre devra réaliser au moins cinq interventions au cours de l'ensemble de l'étude détaillée du projet de loi. De plus, au moins une de ces interventions devra faire référence au point de vue d'un réel expert sur le sujet, avec citation directe et référence bibliographique à l'appui. Il n'y a pas de longueur prescrite pour une intervention, elle peut être de quelques lignes ou de quelques paragraphes.

Grille de correction

1) Nombre d'interventions suffisant :	/50
2) De façon générale,	
3) les interventions contribuent de façon significative aux débats :	/20
a. les interventions sont fidèles à l'idéologie du parti :	/10
b. les interventions respectent le langage parlementaire :	/05
c. Utilisation pertinente du point de vue d'un expert :	/10
4) Qualité de la source utilisée :	/05
Total :	/100

